

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°32/7.1/06-06/14

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	25

Date de la convocation : 27-05-2019

Date de l'affichage : 29-05-2019

SEANCE DU 6 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le SIX JUIN à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Jean Claude BASCHIOU, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

S.ROUS à J. SOLEYROL

A. BAILLIEU à G. TRAUJLET

Absents : C. BERTINI, G. BER, A. JACINTO, Fabrice LABARUSSIAS.

Secrétaire de séance : V. BONVICINI

OBJET :

**BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME
2019**

ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : N. CLAUDEL

Il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur la créance reprise dans le tableau ci-dessous, pour un montant de 76.38 €.

Titre	Exercice	Montant	Objet
316	2015	76.38 €	Taxe de séjour 2015
TOTAL		76.38 €	

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition



Le Maire,
Pierre Maumejean